

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER et VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES

Nombre de Conseillers : 10

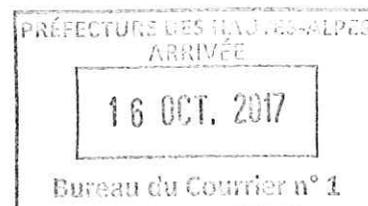
En exercice : 10

Présents : 7

Votants : 9

DELIBERATION N° 41-2017

Séance du 10 octobre 2017



L'an deux mille dix-sept le mardi 10 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 3 octobre s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. FAURE Jean-Claude, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, Mme BLANC Danielle, Céline TRUCH

Absents Excusés :

M. POUILLARD Pierre donne pouvoir à Mme STEFANI Noëlle.

Mme TRUCH Céline donne pouvoir à M. NOMIUS Jean Pierre.

Absent non excusé : M. FAURE Jean Claude

Secrétaire de séance : Roger MARTIN

Objet : Convention Syme05 – Travaux de Rac Pompage Poste FOUREYSSASSE Convention AU17110.

Le Maire rappelle aux membres présents le projet l'extension souterraine et aérienne de l'alimentation électrique de la station de pompage de Foureyssasse, le SYME sera le maître d'œuvre pour ces travaux.

Le Maire propose à l'assemblée de signer la convention entre le Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes et la Commune de Lardier et Valença relative aux Travaux de Raccordement Pompage Poste FOUREYSSASSE. Cette convention a pour objet de définir les modalités de la participation financière aux investissements du SyME 05. La participation de la commune est de 42 000 €.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Accepte la proposition de son Maire,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le Maire

Rémi COSTORIER

